

la Chambre pour étudier une autre mesure. Je suis prêt à reprendre mon siège, à condition que vous consentiez à me redonner la parole quand on reprendra l'étude du bill C-231, car j'en aurais encore pour environ cinq minutes.

[Traduction]

L'hon. M. McIlraith: Monsieur le président, je pourrais peut-être signaler dès maintenant au député qu'il aura toutes les occasions voulues pour continuer ses observations demain, lorsque la Chambre sera saisie de cette mesure. Je le remercie d'avoir bien voulu me permettre de prendre la parole maintenant. Monsieur le président, puis-je demander au président de quitter le fauteuil, de faire rapport de l'état de la question et demander à siéger de nouveau, pour me permettre d'indiquer en détail certains autres travaux de la Chambre?

M. le président suppléant: Dois-je quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander à siéger plus tard aujourd'hui ou à la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, à la suite d'entretiens entre les leaders de la Chambre et certains autres députés à propos des travaux, nous aimerions faire certaines propositions qui, nous l'espérons, rallieront l'assentiment général. Nous pourrions passer immédiatement à la troisième lecture du projet de loi concernant les allocations supplémentaires de pension de vieillesse. Lorsque nous en aurons disposé, nous passerons à certains articles que je vais énumérer. Il s'agit des articles n^{os} 93, 100, 79, 96, 104, 110 et 117. Nous aimerions faire franchir toutes les étapes aux deux premiers, c'est-à-dire le projet relatif à l'assurance des crédits à l'exportation et l'autre qui vise à stimuler la recherche scientifique.

L'hon. M. Starr: Voudriez-vous les répéter encore une fois dans le même ordre?

L'hon. M. McIlraith: Oui. La mesure concernant l'assurance des crédits à l'exportation viendrait en premier. Il s'agit de l'article 93, et le deuxième est le n^o 100, la mesure visant à stimuler la recherche et le développement scientifiques. Nous ne disposerons peut-être pas des cinq autres, mais nous aimerions terminer l'étude des deux premiers ce soir, si c'est possible. A cette fin, nous voudrions que la Chambre consente à prolonger la séance au-delà de 10 heures.

Nous espérons pouvoir obtenir la sanction royale pour le projet de loi concernant les pensions de vieillesse demain soir vers dix heures. Demain, nous reprendrons aussi, évi-

[M. Mongrain.]

demment, l'étude de la mesure relative aux transports. Il faudra que la Chambre consente à poursuivre sa séance demain soir après six heures. La Chambre s'ajournera ensuite pour le congé jusqu'au 9 janvier. Je vais faire inscrire au *Feuilleton* la motion officielle d'ajournement pour demain. Comme j'en ai donné avis cet après-midi, elle figurera au *Feuilleton* de demain. Si cette façon d'agir convient à la Chambre, je voudrais présenter un ordre, afin que nous procédions de cette façon.

• (8.10 p.m.)

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au leader de la Chambre. Il a précisé que les articles 93 et 100 inscrits au *Feuilleton* seraient étudiés ce soir après l'heure normale de la séance. D'autre part, il a mentionné sept autres articles. Comment pourrions-nous étudier tous ces autres articles? Devrons-nous le faire demain?

L'hon. M. McIlraith: Je voudrais les étudier ce soir, si la chose est possible. Je ne voudrais pas m'engager à les mettre en discussion demain. Nous ne les examinerons peut-être pas tous.

L'hon. M. Starr: A-t-on décidé jusqu'à quelle heure nous siégerons après dix heures?

L'hon. M. McIlraith: Je fixerais volontiers une certaine limite pour effectuer les travaux en question. Je voudrais en tout cas faire adopter la mesure concernant la sécurité de la vieillesse, ainsi que ces deux premières mesures. Si nous finissons toutefois ces articles avant 11 heures et demie, nous pourrions alors aborder l'un quelconque des autres articles que j'ai mentionnés. Ce serait une proposition équitable, si un ordre en ce sens était adopté.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, le leader de la Chambre a exposé exactement la conclusion à laquelle nous sommes arrivés lors de notre réunion cet après-midi. Nous sommes disposés à accepter l'ordre de la Chambre qu'il a proposé. Je devrais peut-être souligner notre entente au sujet de ce soir. Nous sommes prêts à siéger après dix heures, c'est-à-dire le temps nécessaire pour terminer l'étude de l'article concernant la sécurité de la vieillesse et les deux premiers articles mentionnés par le ministre. Ce que nous ferons ensuite dépendra de l'heure, du bon plaisir de la Chambre et le reste.

L'hon. M. McIlraith: C'est juste.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. La Chambre consent-elle à passer après la discussion sur les travaux de la Chambre, à la troisième lecture du bill n^o C-251?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle également à siéger après dix heures ce soir?

Des voix: Entendu.